

7^{EME} CONFERENCE MINISTERIELLE
SUR L'IMMIGRATION DES PAYS DU DIALOGUE DE LA
MEDITERRANEE OCCIDENTALE (5+5) SUR LA MIGRATION
TRIPOLI, LE 13 DECEMBRE 2010

Relevé de conclusions

Conformément au relevé de conclusions d'Evora adoptée lors de La sixième Conférence ministérielle sur la Migration en Méditerranée Occidentale qui s'est tenue au Portugal les 26 et 27 mai 2008,

Suite à l'invitation du Général Abdelfattah Yunes El OBEIDI, Secrétaire du Comité Populaire Général de la Sécurité Publique en Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Socialiste,

Les Ministres et représentants des Etats partenaires du Dialogue Méditerranéen Occidentale 5+5 sur la Migration (Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal et Tunisie) se sont réunis à Tripoli le 13 décembre 2010. Cette réunion a été préparée au niveau des hauts responsables et experts lors de la réunion qui s'est tenue à Tripoli les 10 et 11 décembre 2010.

Ont participé à la Conférence, en tant qu'observateurs, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), le Secrétariat Général de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), l'Office des Nations Unies contre le Crime et la Drogue (ONUDD) et (l'IOPCR).

Les Ministres concernés par les migrations des Etats de la Méditerranée occidentale se félicitent des résultats des six précédentes conférences qui s'étaient tenues à :

1. Tunis, les 16 et 17 octobre 2002
2. Rabat, les 22 et 23 octobre 2003
3. Alger, les 15 et 16 septembre 2004
4. Paris, les 9 et 10 novembre 2005
5. Algéçiras, les 12 et 13 décembre 2006
6. Evora, les 26 et 27 mai 2008.

Convaincus que la migration est un mouvement humain historique qui a ses motivations et que l'organisation de cette mobilité pourrait être bénéfique pour toutes les parties, ils sont persuadés que les raisons fondamentales de la migration en Afrique sont la pauvreté, la détérioration de l'environnement et l'absence de développement, que les flux des migrations clandestines se dirigent vers les pays développés et que chaque pays est devenu source, de transit, ou de destination, ou les trois à la fois.

Rappelant le principe de l'approche globale des questions migratoires et la nécessité d'aborder, dans le cadre de cette réunion, de manière spécifique, les phénomènes de l'immigration illégale, les ministres affirment que l'émergence et l'aggravation du phénomène de l'immigration illégale ont causé de nombreux problèmes dans les pays de transit et de destination.

Les grands flux de migrants irréguliers et la possibilité de leur exploitation par des groupes terroristes et du crime organisé pourraient avoir de graves conséquences sur la sécurité et la stabilité régionale et internationale.

Conscients qu'on ne peut remédier à l'immigration clandestine uniquement par des mesures sécuritaires, mais qu'il convient d'intégrer la migration dans les stratégies de développement par la création de projets de développement, d'opportunités de travail, de production et de services dans les pays sources afin d'encourager les migrants à rester dans leurs pays

d'origine. Ceci n'est réalisable que par la convergence des efforts nationaux, régionaux et internationaux et par des dialogues comme celui-ci et par des Partenariats UE-Afrique.

Conscients des difficultés, des problèmes et des effets négatifs suscités par l'immigration clandestine dans les Etats du Dialogue du fait de l'augmentation d'opérations d'infiltration dans leurs pays.

La réunion a souligné l'importance de dégager des projets concrets notamment avec l'UE pour contribuer rapidement au développement de l'Afrique en général, pour constituer un potentiel africain capable d'une meilleure gestion des flux migratoires par le développement et le renforcement des actions des pays sources et de transit en vue de lutter contre l'immigration illégale et contre les bandes organisées, actives dans le domaine du trafic d'êtres humains.

Considérant l'importance de travailler dans un esprit de partenariat pour une meilleure gestion de la migration d'une manière complémentaire et globale en tenant compte des priorités des pays concernés, les ministres ayant en charge les migrations des pays de la Méditerranée Occidentale recommandent l'adoption et la mise en œuvre des dispositions suivantes :

- Réaffirmer la nécessité d'adopter l'approche globale et concertée en tant qu'instrument réel de développement et s'accorder sur le fait que l'immigration organisée peut avoir des effets positifs en particulier à travers les contributions des migrants, sur le développement des pays sources et de destination,
- Rechercher des mécanismes, des canaux et de partenariats tant sur le plan bilatéral que régional favorisant la migration légale par la mise en place de politiques tenant compte des besoins particuliers des pays sources et de destination, faciliter la circulation légale des personnes dans l'espace des pays du Dialogue, la simplification des procédures de visas d'entrée et le renforcement de l'aide à réinsertion des immigrants en situation irrégulière dans leurs pays d'origine.

- Souligner l'importance d'assurer le fonctionnement du Site Web des pays de la Méditerranée occidentale sur la migration, conformément aux recommandations de la 6ème conférence ministérielle qui s'est tenue à Evora les 26 et 27 mai 2008, afin d'échanger entre les Etats du Dialogue les avis, propositions et projets relatifs à la migration pour une meilleure gestion de la migration.
- Redynamiser le rôle du groupe de suivi des pays de la méditerranée occidentale en vue de suivre les recommandations émanant des réunions ministérielles notamment celles de cette réunion visant à se concerter préalablement à la mise en place des plans et programmes de lutte contre l'immigration clandestine afin d'éviter les difficultés qui pourraient résulter de leur Mise en œuvre.
- Coopérer pour la mise en place de campagnes médiatiques destinées aux migrants potentiels en leur exposant les possibilités réelles d'emploi dans les pays de destination. Mobiliser les moyens d'information disponibles pour intensifier les campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'immigration clandestine visant les habitants locaux, en particulier, les jeunes dans les régions dont le taux d'immigrants est très élevé, cela avec la coopération des institutions de l'Union européenne et des organisations internationales compétentes.
- Explorer les voies et moyens pratiques et efficaces permettant de renforcer les capacités institutionnelles, humaines, techniques ainsi qu'en matériels et équipements appropriés et nécessaires à la surveillance et au contrôle des frontières.
- Explorer les mécanismes appropriés pour la mobilisation des ressources propres à couvrir ces besoins afin de lutter de manière plus efficace contre l'immigration clandestine.

- Développer le dialogue de la Méditerranée Occidentale et le consolider par des accords opérationnels de partenariat tendant à renforcer la lutte contre l'ensemble des phénomènes criminels et en particulier la lutte contre ces réseaux de l'immigration clandestine.

Exprimer leur considération à l'égard des efforts consentis par les pays partenaires du 5+5 sur le plan bilatéral ainsi que dans le cadre des réunions des ministres de l'Intérieur et apprécier les décisions qu'ils ont prises dans le domaine de la lutte contre le crime organisé, la traite des êtres humains et le terrorisme.

Ils affirment également l'importance de dynamiser les mesures pratiques prises à cet égard.

Enfin, ils suggèrent une collaboration plus étroite entre les 5+5 concernés par les questions migratoires pour un enrichissement mutuel.

Aux termes des travaux de la 7^{ème} Conférence sur la migration dans les Etats de la Méditerranée occidentale 5+5, les ministres ont affirmé l'importance du Dialogue 5+5 et de son rôle dans l'échange d'idées, le partage d'expériences et la définition d'objectifs communs.

Ils ont mis l'accent sur les actions devant être menées dans ce cadre et le nécessaire redynamisation de ce 5+5 en vue d'assurer une coopération permanente de façon à faire de la région du bassin méditerranéen une zone de sécurité et de stabilité.

Les ministres participants ont adopté l'ensemble des mesures et recommandations figurant dans les conclusions ministérielles de cette réunion.

Ils ont aussi salué les efforts déployés par la Grande Jamahiriya pour assurer le plein succès des travaux de cette conférence et ceux de la réunion préparatoire des experts.

Pour poursuivre le dialogue sur la migration dans tous ses aspects, les participants ont convenu de tenir la 9^{ème} conférence ministérielle sur la migration dans les Etats de la Méditerranée occidentale en (.....) à une date qui sera fixée en coordination avec les canaux diplomatiques habituels.